

Patrick Gonthier, membre du exécutif de l'Internationale de l'

Patrick, tu es secrétaire général de l'UNSA-Éducation, tout le monde le sait, mais tu es aussi membre du bureau exécutif de l'Internationale de l'Éducation (IE) ce qui est moins connu. Tu as été élu en juillet 2002 au congrès de Jomtien. Comment cela s'est-il passé ? Sur quelles bases ? Avec quels soutiens ?

Le congrès de l'IE, c'est d'abord la réunion de milliers de délégués venant de plus de 150 pays. Des délégués confrontant des situations très diverses, mais aussi élaborant des propositions convergentes pour le service public d'éducation. Les élections sont aussi un temps fort du congrès. Il s'agit d'élire les 23 membres du Bureau exécutif pour une durée de trois ans. Sept sièges étaient mis en compétition et seize candidats s'étaient déclarés. L'engagement de la fédération dans l'action et la coopération internationales, le travail remarquable de mes prédécesseurs, Jean-Paul Roux et Guy Le Néouanic, ont favorisé mon élection. Obtenir le deuxième meilleur résultat a été une satisfaction pour notre organisation. Les soutiens sont venus de toutes parts, d'Europe bien sûr, mais aussi d'Afrique avec nos amis de l'Afrique francophone, d'Asie ou d'Amérique du Sud et du Nord. Les autres sièges ont été attribués à des camarades venant de Suède, du Royaume-Uni, d'Inde, du Canada, d'Allemagne et du Nicaragua. Le soutien des syndicats français a été unanime. Le SNES, le SNUipp, le SNETAA, le SGEN-CFDT et la FEP-CFDT ont contribué au succès de ma candidature.

Peux tu nous présenter l'IE dans le paysage éducatif international, ainsi que dans le paysage syndical général mondial ?

L'UNSA Éducation a toujours eu une forte activité internationale, que ce soit au niveau

mondial ou au niveau européen. Par exemple, c'est elle qui, à la fin des années soixante, avec des organisations belge, italienne et allemande, a contribué à créer le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation). C'est elle qui a contribué en janvier 1993 à créer l'Internationale de l'Éducation, par la fusion du Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE) et de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE). L'unité internationale mondiale a permis de créer une organisation de plus de 25 millions d'adhérents, rassemblés dans plus de 300 syndicats et associations. L'IE est présente sur tous les continents. Elle est organisée sur la base de bureaux régionaux en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique Latine et en Amérique du Nord Caraïbes. Elle lance ou soutient de grandes campagnes internationales comme celle qui défend une «éducation publique de qualité pour tous» avec des organisations comme l'UNESCO. Elle intervient aussi auprès des gouvernements et dans les grandes instances internationales comme la Banque Mondiale, le FMI ou l'OCDE. D'autres organisations existent au niveau international. Certaines sont quasi inexistantes comme la FISE (à laquelle adhère le SNESUP), d'autres ont une audience limitée comme la CSME, fédération de la chrétienne Confédération Mondiale du Travail. L'IE a entrepris des négociations avec cette dernière pour amorcer, à terme, un rapprochement.

Quels sont ses orientations et ses principes ?

L'Internationale de l'Éducation vise, entre autres, et je vais citer sa «charte», «à défendre la situation morale et matérielle des personnels de l'éducation, à promouvoir, pour tous les peuples et dans toutes les nations, la paix, la démocratie, la justice sociale et l'égalité par le développement de l'éducation». Mais aussi «à obtenir et maintenir la reconnaissance des droits syndicaux, à lutter contre toutes formes de racisme, de préjugés ou de discrimination dans l'éducation et dans la société, à encourager la participation des femmes et leur accession aux niveaux décisionnels dans la société, la profession enseignante et les organisations syndicales et professionnelles de l'éducation». Cette «charte» est acceptée par tous les syndicats membres de l'IE. Mais les combats essentiels de l'IE portent sur la défense et la promotion du service public

d'éducation dans une économie désormais mondialisée. Les offensives contre le service public d'éducation, les tentatives de privatisation ou de commercialisation des systèmes éducatifs inquiètent fortement les responsables et les syndicats de l'IE.

Que deviennent nos divergences franco-françaises entre syndicats ou entre fédérations, au niveau mondial et européen ?

La règle constante est, entre organisations, de ne pas afficher des querelles franco-françaises dans les instances européennes ou internationales. Au contraire, nous recherchons des accords, des synthèses pour faire avancer des combats. Ainsi, au dernier congrès, notre fédération, avec nos amis du syndicat marocain, a permis l'élaboration d'un texte entre les syndicats palestinien et israélien. Dans les débats, par contre, continuent d'exister entre syndicats de divers pays, des divergences dans les objectifs, les revendications et les pratiques. Mais ces divergences font partie de la vie démocratique.

Le syndicalisme international semble bien loin des préoccupations de l'adhérent de base... Est-il un supplément d'âme ou un nouveau paradigme dans un nouveau contexte ?

C'est à la fois vrai et faux. L'adhérent «de base» est confronté, quel que soit son niveau d'implication, à la dimension internationale. Les programmes européens, comme Socrates, ne peuvent laisser indifférent aucun acteur du système éducatif. La mondialisation, sous toutes ses formes, conditionne notre présent. Qu'elle soit économique avec une concurrence accrue entre économies, idéologique avec la radicalisation du libéralisme et de ses prétentions ou encore culturelle avec l'affrontement autour de l'universalisme ou du relativisme des valeurs, la mondialisation est notre quotidien. Sa dénonciation systématique est une impasse.

bureau éducation

Interview réalisée par
Donatelle POINTEREAU



L'important est d'agir pour organiser des contre-pouvoirs démocratiques. Le syndicalisme en est un des éléments essentiels. C'est lui qui permet l'élaboration et le respect de normes et de règles au niveau international (comme celle sur le travail des enfants). C'est aussi lui qui permet l'évolution des instances comme le FMI. C'est lui qui peut le mieux critiquer les dangers majeurs des futures négociations de l'OMC qui pourrait placer l'éducation dans le «paquet» des services à libéraliser. C'est encore lui qui permet de mettre en actes la solidarité au niveau le plus élevé. Il est important que tous les syndicats de la fédération, comme le Syndicat des Enseignants ou le SNPDEN, participe dans le cadre fédéral, aux activités internationales.

Les assistants d'éducation en Angleterre

Paule BEAUFILS

Faire évoluer le face-à-face enseignant/groupe d'élèves : le professeur aurait un rôle plus stratégique d'organisation et de conception

Au moment où se déroule en France un débat sur la création des assistants d'éducation, se pose en Angleterre la question du nombre et du rôle des « teaching assistants », à la fois assistants d'éducation et d'enseignement, ils sont déjà au nombre de 190 000 et il est prévu d'en recruter 50 000 dans les trois années à venir alors qu'on ne recruterait que 10 000 enseignants. Ces assistants ont commencé à trouver leur place dans les établissements scolaires, il y a une douzaine d'années, quand la décision fut prise d'intégrer les enfants relevant de l'éducation spécialisée. A l'heure actuelle, ces personnels secondent les enseignants dans de nombreuses tâches, surtout administratives. Ils sont maintenant sous les feux de l'actualité dans la mesure où ces personnels sont appelés à jouer un rôle grandissant dans le contexte d'une négociation générale sur la charge de travail des enseignants.

Depuis quelques années, on assiste à un malaise significatif des enseignants dû à un alourdissement de la charge de travail. Le temps de travail d'un enseignant pendant l'année scolaire a été estimé à 52 heures hebdomadaires (dont 16 % de tâches administratives). Cet état de fait a conduit à d'importantes difficultés de recrutement des enseignants. D'où l'idée de rendre l'enseignement plus attractif en proposant un remodelage de la profession et une nouvelle place pour les assistants d'éducation. Cet accord intervenu en mars 2003 sera appliqué à partir de septembre 2003. Il s'agit de faire évoluer le face-à-face

solitaire d'un enseignant et d'un groupe d'élèves : le professeur aurait un rôle plus stratégique d'organisation et de conception. Il serait aidé par les assistants et pourrait bénéficier d'une demi-journée hors présence d'élèves pour se consacrer à ses préparations. (Il convient de préciser que dans l'état actuel, l'enseignant passe la journée à l'école suivant l'amplitude des horaires, et qu'il n'y a ni CPE ni surveillants.) Les assistants seraient chargés d'un certain nombre de tâches : aide individualisée des élèves, surveillance des élèves pendant les examens, contrôle des absences, traitement des problèmes de discipline ; en tout, 25 tâches ont été recensées.

Le Ministère de l'éducation a annoncé dernièrement (mars 2003) son intention de renforcer le rôle des assistants en envisageant de leur confier le remplacement des professeurs absents. Les syndicats d'enseignants sont divisés sur cette question et le syndicat majoritaire s'oppose à cette extension du rôle des assistants, dénonçant une politique de recrutement au rabais et un risque de confusion des rôles. Il n'est pas non plus convaincu que les assistants contribuent à la réduction du temps de travail dans la mesure où le professeur devra consacrer du temps à l'organisation et au suivi du travail des assistants. Le syndicat majoritaire des personnels de direction reconnaît la nécessité d'améliorer les conditions de travail des enseignants, mais souhaite qu'une conception holistique du métier subsiste, à savoir qu'il ne saurait y avoir de frontière entre le rôle intellectuel et le rôle éducatif du professeur ; il préconise une approche pragmatique et imaginative de cette question dans le cadre de l'autonomie pédagogique de l'établissement. Comme on peut le voir, le débat qui est loin d'être clos peut contribuer à nourrir notre réflexion sur le rôle des assistants d'éducation dans notre système éducatif.

L'ouverture des services publics d'éducation au marché est inacceptable - Patrick Gonthier écrit à Luc Ferry

« Monsieur le Ministre,

Notre organisation souhaite vous faire part de son inquiétude concernant les prochaines négociations de l'OMC, et particulièrement sur le dossier de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) qui auront lieu à Cancun à partir du 10 septembre. Nous souhaiterions obtenir, de la part du gouvernement français, l'engagement que l'éducation ne puisse entrer dans le cadre de l'AGCS. Pour notre fédération, ainsi que pour l'Internationale de l'Éducation (IE), l'ouverture au marché des services publics d'éducation est inacceptable. Cette ouverture concerne déjà l'enseignement supérieur. Si elle affectait demain, d'autres secteurs, elle aggraverait les inégalités et saperait les principes mêmes du service public. Les négociations sont conduites par le Commissaire européen Pascal Lamy. Nous souhaiterions vivement que le mandat qui lui sera confié place clairement l'éducation, mais aussi la santé, en dehors des services marchands et concurrentiels quelles que soient les incitations proposées. Nous souhaiterions tout aussi vivement que le Traité de l'OMC soit révisé pour que le droit des gouvernements à ne pas soumettre les services publics à la concurrence et à promulguer des réglementations nationales ne puisse être remis en question devant les tribunaux. »